

Soirée de l'entreprise – Mercredi 18 octobre 2017

Compte rendu : Le financement de vos projets : toutes les solutions qui s'offrent à vous.

Soirée à l'initiative de **M. ROCHET**, Président de la Communauté de communes du Val d'Amour et de **M. ROUGEAUX**, vice-président en charge de l'économie et du tourisme
9 entreprises participantes

Merci pour la participation des intervenants :

Messieurs Pascal DORMONT et Gérard BOURGEOIS du Crédit Agricole de Franche-Comté.

Madame Nadège DEROUILLAC d'Initiative Dole Territoires

Monsieur Patrice THOMAS Conseil Régional de Bourgogne Franche – Comté

Ouverture de la soirée

La soirée est introduite par M. Etienne ROUGEAUX, Vice-président à l'économie et au tourisme, il précise que cette soirée de l'entreprise est organisée dans le cadre du projet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) initié par la collectivité en avril 2016.

Le choix de la thématique est le fruit d'échanges que la collectivité a nourri avec les entreprises du territoire et du diagnostic socio-économique réalisé en amont du projet.

Présentation par le Crédit Agricole de Franche-Comté (cf diaporama en pièce jointe)

Présenter son projet à son banquier

Cette première présentation a vocation à montrer comment un dossier de demande de crédit déposé dans une banque est analysé par les banquiers.

Contrairement aux idées reçues, le financement du projet n'est pas la première chose qui est examinée dans un dossier.

Dans un premier temps, c'est **l'approche économique** du projet qui va être étudiée, elle s'articule autour de 3 axes principaux :

1. Le dirigeant

Il s'agit d'une part de vérifier la stabilité de « l'homme clef du dossier » (expérience, motivation, environnement familial) mais également le contexte juridique du projet qui doit être bien réfléchi en amont du dépôt de dossier en banque (à savoir quel statut juridique va avoir son entreprise).

2. L'activité et les produits

Seront analysés les choix stratégiques de la future entreprise (type de produits, prix, distribution, promotion des produits,...), ses clients (les délais de paiement ne seront

pas les mêmes si le client est un privé ou si il s'agit d'une collectivité), les fournisseurs (combien, délai de paiement,...) et les stocks (délais de rotation, normes). De même seront analysés le marché sur lequel l'entreprise se positionnera ainsi que la concurrence et la règlementation à laquelle l'entreprise devra répondre, surtout dans le cas d'une création (environnement, règles sanitaires,...).

3. Les Moyens

Il s'agit des moyens humains (nombre, qualification et motivation des futurs salariés) et des outils prévus (les locaux, le matériel,...).

→ A ce stade, pour beaucoup de dossier, la banque sait déjà si le projet doit être retravaillé ou s'il peut passer à l'étape suivante

Une fois l'approche économique étudiée, c'est **l'approche financière** du projet qui va être passé à la loupe. Il s'agit de la traduction chiffrée de l'approche économique, elle s'articule en 3 étapes.

1. **Le plan de financement** qui va permettre d'opposer les besoins (investissement, stocks, frais,...) aux ressources (apport, subvention, avances remboursables,...).
2. **Le compte de résultat** qui va permettre de définir la rentabilité du projet
3. **Le cycle d'exploitation** qui concerne toutes les étapes de l'activité de l'entreprise. Il débute au moment de l'arrivée de la matière première et prend fin au moment où les produits sont payés. Le cycle d'exploitation va être différent pour chaque entreprise puisqu'il dépend des clients, des stocks mais aussi des fournisseurs.

→ Si l'approche économique et l'approche financière sont validées, **le financement** du projet sera examiné. Cette étape permet de regarder comment l'entreprise fonctionne.

Le financement va répondre à deux besoins indépendants et complémentaires :

1. **Le financement des investissements** qui se traduit par :
 - a. un crédit classique (cf diaporama ci-joint)
 - b. ou un crédit-bail qui fonctionne comme un crédit classique sauf que l'entreprise n'est pas propriétaire du bien, elle va louer le bien (véhicule ou mur professionnel) et donc payer des loyers.
 - Une étude économique et financière va être nécessaire pour un crédit-bail, il est conseillé de se faire aider par une structure d'accompagnement (type expert-comptable).
 - Lors d'un crédit-bail, la taxe foncière est payée par le propriétaire (en l'occurrence la banque), elle est généralement intégrée dans les loyers.

2. Le financement du cycle d'exploitation

Le financement du cycle d'exploitation devient nécessaire lorsqu'il y a un décalage entre les entrés et les sorties.

Conclusion : les modes financements possibles d'un projet

- Autofinancement (en numéraire ou en nature)
- Financement par un prêt bancaire classique
- Par un crédit vendeur pour partie du prix (c'est-à-dire que le vendeur accompagne pour partie le projet et reçoit un apport mensuel)

- Par des prêts bonifiés (type NACRE, prêt d'honneur,...)
- Par des aides publiques (uniquement Conseil Régional qui a la compétence développement économique)

➔ Pour terminer cette partie, le Crédit Agricole Franche-Comté présente rapidement son prêt coup de pouce qui va s'ajouter à l'apport personnel du projet. Ce dispositif va permettre de pallier au manque d'apport du créateur, sans se substituer au prêt bancaire traditionnel.

Présentation du financement participatif

Le Crédit Agricole présente en deuxième partie l'intérêt et le fonctionnement du financement participatif à travers l'outil Tudigo (anciennement Bulb in Town). En effet, le Crédit Agricole est partenaire de 3 plateformes de financement participatif :

- Babyloane,
- Tudigo
- Miimosa (pour les projets agricoles)

Le financement participatif qu'est-ce que c'est ?

Le financement participatif ou crowdfunding est un outil qui permet de faire appel à un grand nombre de personnes dans le but de financer un projet. Il permet à n'importe quel citoyen d'aider financièrement à la réalisation d'un projet.

Il permet à un entrepreneur de :

- Financer son projet (création d'entreprise, achat de matériel, ...)
- De faire connaître son activité à travers la campagne de communication qu'il mettra en place pour faire connaître son projet au plus grand nombre
- De créer une communauté d'ambassadeurs et avoir de nouveaux clients
- De développer des compétences en communication.

➔ Il est nécessaire d'arriver à la somme demandée pour obtenir les financements

➔ Une commission sur le montant total des collectes est demandée par le site hébergeur

Les modes de financement proposés par Tudigo :

Le don contre don :

- Les contributeurs sont remerciés par des contreparties en nature qui peuvent prendre la forme de produits ou de services
- Le financement peut être porté par des entrepreneurs, des associations ou des collectivités
- Les montants finançables à partir de 1 000€

L'investissement :

- Les contributeurs deviennent actionnaires de l'entreprise soutenue
- Le financement doit être porté par des entrepreneurs
- Les montants finançables à partir de 40 000€

Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

La loi NOTRe a conféré aux régions la quasi exclusivité de la compétence en matière de développement économique. L'immobilier d'entreprise relève pour sa part de la seule compétence des EPCI.

La Région Bourgogne Franche-Comté a défini ses orientations de politique publique de développement économique à travers le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs à destination des entreprises ont été mis en place, il s'agit, dans la plupart des cas, d'avances remboursables.

Les aides régionales

Les aides régionales en faveur des entreprises couvrent l'ensemble du cycle de vie d'une société (création, croissance, difficultés, reprise) avec tous les aspects que cela comporte (achat matériel, embauche, export, innovation,...).

- **Les avances remboursables qu'octroi le Conseil Régional ne peuvent intervenir qu'en complément d'un prêt bancaire.**

L'immobilier d'entreprise

La communauté de communes du Val d'amour est la seule structure légalement autorisée à décider de l'octroi d'aides directes en matière d'immobilier d'entreprises, sous réserve qu'elles soient compatibles avec les orientations du Schéma Régional de développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans ce cadre la Communauté de communes a signé une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour justifier d'un apport minimum pour les entreprises afin qu'elles puissent bénéficier des aides de la Région.

- **Pour pouvoir bénéficier des aides de la Région, les demandes doivent être enregistrées avant que le projet ne démarre.**
- **Dès qu'une entreprise à un projet, il faut qu'elle contacte le guichet d'accueil des entreprises de la CCVA qui lui-même se mettra en lien avec la Région pour faire le point sur les aides mobilisables.**

Initiative Dole Territoire

Présentation de l'association

Initiative Dole territoire est une association d'accompagnement et de financement à la création-reprise et au développement d'entreprise appartenant au réseau Initiative France et intervenant sur le Pays Dolois.

Missions

- Accompagnement à la création, à la reprise et au développement de l'entreprise
- Aide au montage du projet et orientation vers leurs partenaires
- Expertise et accompagnement dans la structuration financière des projets : recherche de financements, montage de dossier de demande d'aides,...

- Soutien au développement de l'entreprise
- Gratuité des services
 - ➔ L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs se poursuit jusqu'au remboursement du prêt, pendant 3 à 5 ans
 - ➔ Les entrepreneurs peuvent également bénéficier d'un parrainage de la part d'autres chefs d'entreprises ou de cadres.

Initiative Dole territoire permet à l'entreprise d'intégrer un réseau d'entrepreneur et de partenaires et de pouvoir échanger sur les affaires, les difficultés rencontrées, les bonnes idées via le **Club d'entrepreneur**

Dispositifs

L'association apporte à l'entreprise un soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt (prêt d'honneur Création/ Reprise et Croissance) et aide à mobiliser d'autre dispositifs de soutien aux entreprises tel que :

- NACRE
- L'avance remboursable ARDEA Création/Reprise et Croissance
- L'avance remboursable ARDEA Investissement (ne concerne que les entreprises artisanales, commerciales et de services)

Ces dispositifs ont pour objectifs de renforcer les fonds propre de l'entreprise et de faciliter l'accès aux crédits bancaires lors de l'installation ou de soutenir la croissance lors du développement de l'entreprise

Le projet est ensuite présenté devant un comité d'experts qui affine l'analyse et valide le besoin de financement adéquat.

- ➔ Il est possible d'avoir deux prêts en même temps
- ➔ A titre d'exemple, pour 1 euros en prêt d'honneur il y a 12 euros en prêt bancaire
- ➔ Les dispositifs peuvent être cumulables si la situation le justifie
- ➔ Toutes demandes doivent être enregistrées avant que le projet ne démarre

Contact :

Nadège DEROUILLAC

Centre d'Activités Nouvelles – 210 avenue de Verdun – 39100 DOLE

Tél : 03.84.82.88.92 / Fax : 03.84.82.88.89

Mail : nderouillac@initiative-doleterritoires.com

Site : www.initiative-doleterritoires.com

M. ROUGEAU clôture la soirée en remerciant chacun d'avoir participé.